

Feuille de route du SIAO du Var 2026

Les grands principes du plan quinquennal pour le Logement d'abord, impliquant une transformation des dispositifs d'hébergement, des processus d'accès au logement et des pratiques des acteurs, sont aujourd'hui confortés pour permettre un haut niveau de réponse auprès des usagers.

Le SIAO est réaffirmé comme clé de voûte du service public de la rue au logement. Il est :

- Un opérateur de service public - en ce sens il met en œuvre les orientations et décisions de l'Etat en matière d'hébergement et d'orientation des ménages sans domicile ;
- Un outil opérationnel partagé de la politique du Logement d'abord - il est l'interface partenariale qui permet de coconstruire les parcours d'accompagnement et d'accès au logement avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les bailleurs sociaux et les représentants des personnes accompagnées, dans l'exercice de leurs compétences et missions respectives en matière de lutte contre l'exclusion.

Le présent document a pour objectif de définir les attentes de la DDETS 83 à l'égard du SIAO du Var, conformément à l'instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) pour la mise en œuvre du service public de la rue au logement.

Cette feuille de route établit les priorités du SIAO 83 au regard :

- Des instructions nationales (deuxième plan quinquennal pour le Logement d'abord 2023-2027, et la circulaire relative à la fluidité des parcours 2025)
- De la politique départementale établie en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des publics défavorisés (PDALHPD du Var 2024-2030) ;
- D'un état des lieux sur le niveau d'atteinte des objectifs de l'instruction du 31 mars 2022 par le SIAO du Var (diagnostic réalisé par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives entre juillet 2022 et septembre 2023) ;
- Du recensement des données issues des indicateurs de la feuille de route précédente et du niveau d'atteinte des objectifs cibles.

Ce document constitue le cadre de référence des missions à mener par le SIAO du Var, durant un an (à partir de son adoption en Comité stratégique partenarial), en relation avec ses missions légales inscrites à l'article L345-2-4 du Code de l'action sociale et des familles.

Ces missions sont ainsi redéfinies autour de cinq fiches actions qui constituent les axes de travail du SIAO :

- 1- Recenser et mobiliser l'offre de service ;
- 2- Optimiser et coordonner le dispositif de veille sociale ;
- 3- Assurer la coordination stratégique et opérationnelle des acteurs ;
- 4- Faciliter l'accès au logement dans des parcours « Logement d'abord » ;

5- Piloter, organiser et planifier le service public de la rue au logement.

Les priorités développées au sein des fiches actions déclinées ci-dessous engagent le SIAO 83 dans les diverses réponses pouvant être apportées aux usagers.

Elles seront évaluées par les services de l'État et communiquées aux membres du CSP, 2 fois par an, sur la base des indicateurs de réalisation identifiés.

Les données relatives aux indicateurs issus des feuilles de route 2024 et 2025 sont comparées et annexées au présent document.

Nous avons fait le choix de retenir dans les états des lieux de chaque fiche action, les indicateurs les plus significatifs.

Fiche action 1 - Recenser et mobiliser l'offre de service

L'article L 345-2-4 du CASF prévoit que le SIAO recense « toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative ». Il joue un rôle majeur d'expertise et de soutien dans la bonne mobilisation de tous les dispositifs existants sur le territoire, en utilisant principalement le logiciel SI-SIAO.

Etat des lieux et restitutions de la feuille de route 2024-2025

L'Etat, avec la contribution du fonds de transformation de l'action publique, mobilise des moyens inédits pour faire du SI-SIAO le levier numérique du Logement d'abord, et l'outil de pilotage de la politique publique.

La refonte du logiciel et la bonne gestion de l'offre par le SIAO comportent plusieurs enjeux :

- Une adéquation entre les places/mesures financées par l'État et celles mises à disposition sur le SI-SIAO (et ce notamment afin de contrôler les taux d'occupation des structures, dans un objectif cible de 97%) ;
- Une orientation, par le SIAO, des publics adéquats sur les différents dispositifs dans des délais contraints ;
- Une augmentation de la fluidité des parcours sur le parc.

2 chantiers ont donc été menés dans le même temps pour accompagner la refonte du nouveau module offre, comme indiqué au sein de la feuille de route 2024-2025 :

1. sur le SI-SIAO actuel et effectif : s'assurer de la mise en cohérence entre les places/mesures financées et celles mises à disposition sur le SI-SIAO avec la collaboration des opérateurs ;
2. sur le module SI-SIAO en refonte - non effectif pour le moment : l'État déclare sur le logiciel les places/mesures qu'il finance (ce qui évite tout écart entre le financé et le réel) et le SIAO affecte les groupes de places.

Dans le cadre du 1^{er} chantier, le SIAO a travaillé à l'actualisation du logiciel afin de sensibiliser les opérateurs à la bonne utilisation du SI-SIAO. Le SIAO a accéléré les temps de formation collective, multipliant par 2 ces temps entre 2024 et 2025. L'expérimentation de la mise en place d'un webinaire bimestriel, ouvert à plus de 300 utilisateurs du Système d'Information (SI), a débuté au cours du dernier trimestre 2025.

Dans le cadre du 2^{eme} chantier, la DIHAL a informé les services de l'État dans le courant de l'année 2025 que l'offre pouvait être renseignée sur le logiciel sur le module en refonte. C'est seulement en fin d'année 2025 que le SIAO a pu commencer à affecter des groupes de places vers l'offre nouvellement renseignée par la DDETS. Le taux d'affectation des places recensé en janvier 2026 est désormais de 48 % sur l'ensemble des dispositifs.

Pour s'assurer du bon fonctionnement et de la fluidité des dispositifs renseignés sur le logiciel, le SIAO avait également pour mission, au sein de la dernière feuille de route, d'optimiser les taux d'occupation et les délais moyens d'orientation et de vacance.

Le SIAO a communiqué, chaque trimestre, le taux d'occupation des dispositifs d'hébergement et l'a situé par rapport à l'objectif cible de 97%. La fiabilité de cet indicateur ne sera réellement assurée qu'après la refonte définitive du SI-SIAO et une mise à jour systématique du SI par les gestionnaires à chaque entrée et sortie (engagement inscrit au sein des conventions tripartites).

Le délai entre la date de saisie de l'évaluation approfondie et l'orientation se maintient entre 2024 et 2025 à 30 jours environ. Ce délai concerne tous les dispositifs (dont l'hébergement d'urgence et les orientations vers le dispositif hôtelier), et dépend du délai de mise à disposition des places par les opérateurs.

Pour favoriser la fluidité de l'ensemble des dispositifs, le SIAO a aussi été amené à travailler sur les sorties de structures. Pour cela, le poste de référent fluidité des parcours financé par l'État depuis fin 2024, a permis d'étudier, avec la DDETS, les situations des personnes hébergées (à l'hôtel ou en CHRS) et dont le séjour est anormalement long.

Le suivi régulier des personnes à l'hôtel a permis entre 2024 et 2025 de réduire de moitié la durée moyenne de leur séjour. Deux points par mois sont assurés conjointement avec la DDETS pour aborder les situations complexes. Au cours du dernier trimestre 2025, 3 CHRS ont été contactés pour étudier une vingtaine de situations de long séjour.

Des actions de régulation relatives aux mesures d'accompagnement social ont également été menées afin de favoriser la cohérence des orientations et la bonne communication des données de terrain. Une augmentation des points de régulation animés par le SIAO en lien avec les associations peut être constatée (57 points de régulation en 2025/ 46 points en 2024). Ces échanges viennent nourrir l'observation sociale fournie par le SIAO au sein de ses rapports d'activité sur les dispositifs concernés.

Enfin, 2 autres missions plus structurantes étaient confiées au SIAO dans le cadre de cette fiche action : sa restructuration et la communication auprès des partenaires.

Le SIAO pilote désormais des équipes expertes par territoires, à l'aide d'une feuille de route propre aux besoins de chaque secteur géographique. Cet outil assure une planification et un suivi des actions pour renforcer la connaissance d'un territoire, la coordination des acteurs, et la résolution de situations individuelles ou collectives complexes.

S'agissant de la communication auprès des partenaires, le SIAO a effectué 6 formations sur les dispositifs AHI et 9 formations sur la bonne utilisation du logiciel SI-SIAO.

Missions et objectifs attendus :

1. Accompagner la refonte du SI-SIAO :

- Veille à la mise à disposition de 100 % des places d'hébergement, logement en pensions de famille/résidences accueil et intermédiation locative, et 30 % des logements en résidences sociales ;
- Participation à l'élaboration des conventions tripartites Etat/ SIAO/ associations (rappelant les obligations de chacun et les modalités de coopération avec l'ensemble des associations du secteur AHI - veille sociale, hébergement, logement adapté, accompagnement).

2. Optimiser les taux d'occupation et les délais d'orientation :

- Suivi des taux d'occupation par le biais d'extractions statistiques et alerte de la DDETS en cas de taux d'occupation inférieur à 90 %.
- Traitement en flux continu de l'ensemble des primo demandes d'insertion dans un délai inférieur à 15 jours (indicateur du radar de positionnement des SIAO mai 2025)

3. Travailler sur les sorties et la fluidité au sein des structures AHI

- Participation à l'identification et traitement, par la référente fluidité, de situations complexes et/ou long séjour sur l'ensemble des dispositifs (hébergement, logement adapté et hôtel) afin de favoriser la fluidité ;

- Suivi accru et traitement avec la DDETS des situations en CHRS dont la durée de séjour est anormalement longue (supérieure à 18 mois) ;
- Participation à la commission fluidité de la DDETS.

4. Poursuivre la régulation de l'offre d'accompagnement social (AVDL/AHM) :

- Animation de points de régulation trimestriels avec les opérateurs concernés afin de coordonner l'action opérateur/SIAO (mise à disposition des mesures ; délais d'orientation ; éventuelles difficultés rencontrées...).

5. Communiquer auprès des partenaires et les former

- Organisation de 4 formations sur l'utilisation du logiciel SI-SIAO ;
- Communication sur l'offre existante auprès des partenaires ;
- Actualisation des fiches identité gestionnaires hébergement logement (GHL) ;
- Communication sur les feuilles de route territoriales.

Moyens :

Fin 2024, le SIAO a été doté de 2 ETP supplémentaires (1 écoutant 115 et un TS social pour la fluidité des parcours) portant ainsi l'effectif global à 26 ETP.

12,62 ETP sont désormais consacrés à la mission régulation et orientation, ce qui représente aujourd'hui 48,5% des ETP consacrés à la régulation de l'offre et de la demande.

Indicateurs de réalisation :

1.	Nombre de places sur lesquelles le SIAO peut orienter par type de dispositif / comparées au nombre de places financées (extraction 2 fois par an)
	Condition de réalisation : mise à disposition et actualisation effective de l'ensemble par les GHL et la DDETS ; finalisation refonte.
	Nombre de signatures de conventions tripartites
2.	Taux d'occupation sur l'ensemble des dispositifs AHI
	Nombre et évolution (calculée 2 fois par an) des demandes actives des ménages et personnes (volet 115 et insertion)
	Nombre et évolution (calculée 2 fois par an) d'orientations faites par le SIAO par dispositif
	Délai moyen, entre la saisie de l'évaluation approfondie dans le SI-SIAO et l'orientation vers quelque dispositif que ce soit (hébergement/logement adapté/ accompagnement social).
	Traitement des demandes d'insertion dans un délai inférieur à 15 jours (indicateur du radar de positionnement de la DIHAL) Condition de réalisation : process d'extraction de cet indicateur dans le SI à transmettre par la DIHAL
3.	Nombre de dossiers fluidité étudiés
	Nombre de dossiers traités conjointement avec la DDETS sur des situations au séjour anormalement long en CHRS
	Nombre de participations à la commission fluidité
4.	Nombre de points de régulation animés par le SIAO pour les mesures d'accompagnements AVDL et HLM et nombre de CCT
5.	Nombre de sessions dédiées à des actions de formation/sensibilisation des utilisateurs du SI-SIAO par le SIAO
	Nombre de sessions dédiées à la connaissance des dispositifs AHI

Fiche action 2 – Optimiser et coordonner le dispositif de veille sociale

Le SIAO doit renforcer la coordination des acteurs de la veille sociale (accueils de jour et maraudes) dans leur rôle d'accès au logement des publics précaires (PDALHPD – Axe 1-Ambition 1.4). Comme indiqué au sein de *l'instruction du 31 mars 2022 (fiche technique 1.4.1)*, il doit vérifier que la couverture territoriale et les réponses apportées par ces acteurs correspondent aux besoins identifiés sur le territoire.

Il veille en particulier à ce que l'ensemble des prescripteurs réalisent des évaluations flash puis approfondies des personnes en situation précaire. 100 % des personnes sans domicile, quelle que soit leur situation, doivent bénéficier d'une évaluation dans des délais maîtrisés (évaluations immédiates flash dans un délai-cible de 72h ; évaluations approfondies dans un délai-cible de 2 mois) (*Fiche technique 1.1.1 de l'instruction précitée*)

Il assure également l'animation du réseau des professionnels de la veille sociale pour tendre vers des objectifs cibles (ex : gestion du dispositif hôtelier) ou pour favoriser la formation des acteurs et l'harmonisation des pratiques.

État des lieux et restitutions de la feuille de route 2024-2025

Fin 2021, le SIAO du var a recruté une coordinatrice pour porter la mission de coordination de la veille sociale à l'échelle du département. En 2024, l'Etat a renforcé les moyens du SIAO en finançant 2 ETP d'écouterants 115 afin d'optimiser les taux de réponse.

L'équipe SIAO optimisée a ainsi participé à plusieurs chantiers relatifs à la veille sociale dans le cadre de la mise en œuvre de la dernière feuille de route :

- Sensibiliser les prescripteurs aux évaluations flash et approfondies et harmoniser les pratiques : 6 groupes de travail ont été menés par la référente veille sociale afin de définir les critères de vulnérabilité des publics précaires et de créer une grille d'évaluation flash. Ces temps de rencontre ont permis de développer l'interconnaissance entre les différents acteurs et des pratiques communes.
Le guide de l'évaluation sociale, publié en novembre dernier par la DIHAL, permet désormais aux acteurs de la veille sociale de s'appuyer sur un cadre national, tout en conservant une approche locale et partagée.
- Moderniser le 115 : un plan de modernisation est piloté par la DIHAL en collaboration avec l'ensemble des SIAO. Ces travaux ainsi que les récents renforts en ETP de l'équipe SIAO du Var ont permis de faire évoluer les temps d'attente et les taux de décrochés. Le temps d'attente en moyenne a été réduit de 2 minutes entre 2024 et 2025. Quant au taux d'appels décrochés, ils passent de 58% à 72%.
Dans le même temps, les écouterants et les travailleurs sociaux ont développé leurs compétences à l'écoute 115 en participant à une formation en 2024, renouvelée en 2025 et inscrite au plan de développement des compétences 2026.
- Poursuivre le suivi des parcours des personnes hébergées à l'hôtel : dans un contexte de maîtrise budgétaire des dépenses du dispositif hôtelier, des mesures correctrices ont été engagées par l'État et appliquées par le SIAO du Var depuis juillet 2023. Cette mission a demandé une grande mobilisation de l'équipe de la veille sociale, mais a permis de fluidifier les parcours hôteliers (évaluation des ménages, recherche de solutions alternatives à l'hôtel et adaptées aux besoins...).
Entre fin 2024 et fin 2025, le nombre de personnes accueillies à l'hôtel a augmenté (passant de 36 personnes/nuit à 59 personnes/nuit en moyenne) du fait de l'assouplissement des critères de mises à l'abri décidé par les services de l'État. Il convient de relever que désormais 100 % des personnes accueillies bénéficient d'un suivi social (contre 30 % en 2024) du fait d'un travail conjoint DDETS/SIAO83.
- Réaffirmer le rôle du SIAO au sein des instances de veille sociale :

La référente de la veille sociale anime une coordination à l'échelle départementale et participe aux instances régionale et nationale. La plus-value observée se traduit par un suivi accru des personnes et la pleine coordination de leurs parcours, la mobilisation des compétences territoriale et un renforcement de l'observation sociale.

En 2025, elle a participé à 54 temps de rencontre/instances en 2024 et 159 en 2025.

Missions et objectifs attendus :

1. Améliorer le processus d'évaluation et d'orientation du public :

- Animation de temps de communication / formation à destination des prescripteurs (promotion diagnostic flash 2026 – appropriation de l'outil de diagnostic flash via le SI-SIAO) ;
- Développement de compétences dans le travail d'écoute et d'évaluation du 115 (participation à des temps de formation) ;

2. Maintenir une gestion effective du dispositif hôtelier :

- Suivi des parcours hôteliers (communication à la DDETS des données de suivi actualisées ; co-pilotage des plateaux techniques, recherches de solutions de sortie, lien avec les référents sociaux).
- Sensibilisation auprès du personnel hôtelier (partenariats existants), aux bonnes pratiques : accueil, posture, cadre d'intervention (une à deux fois / an)
- Mise en œuvre du marché hôtelier : audit des hôteliers candidats au marché, sensibilisation du personnel hôtelier aux bonnes pratiques et à la connaissance des publics du secteur AHI.

3. Renforcer la coordination des acteurs de la veille sociale

- Création et animation d'une instance départementale de mise en réseau des acteurs de la veille sociale qui aura pour objectifs de : repérer les zones blanches ; organiser la réponse aux besoins des personnes sans abri ; partager les remontées de terrain ; harmoniser les pratiques (notamment dans la réalisation des évaluations flash) et favoriser la bonne utilisation du SI-SIAO.

Moyens :

Le SIAO dispose d'1 ETP pour la coordination et de 5,48 ETP pour le 115 (3 pour la journée et 2,48 pour la nuit avec un transfert de 3h à 7h sur le CHRS Les Adrets regroupé).

Indicateurs de réalisation :

1.	Nombre de formations sur le diagnostic flash et le SI-SIAO organisées à destination des prescripteurs
	Nombre de formations auxquelles les écoutants du 115 ont participé
	Temps d'attente de l'appelant avant décroché par un écoutant 115
	Taux de décrochés et évolution (nombre d'appels décrochés (traités) / nombre d'appels reçus)
	Taux d'appels saisis dans le SI / appels décrochés
2.	Part de ménages hébergés à l'hôtel
	Evolution de la durée moyenne de séjour à l'hôtel et nombre de sorties
3.	Animation d'une instance de mise en réseau des acteurs de la veille sociale locale et départementale

Fiche action 3 – Assurer la coordination stratégique et opérationnelle des acteurs

Dans l'objectif de faciliter la progression des parcours, le SIAO doit favoriser la coordination de tous les acteurs pouvant concourir à l'accès au logement des publics précaires (*fiche technique 1.4.2 de l'instruction du 31 mars 2022*).

Conformément aux orientations de l'article L 345-2-6 du CASF, la coopération entre le SIAO, les acteurs AHI et du logement adapté, les bailleurs sociaux et les acteurs de la santé doit être recherchée et mise en œuvre. Il convient de relever que le SIAO est l'un des pilotes opérationnels au sein du PDALHPD pour coordonner les actions portées par le monde de la santé et du logement (axe 2- ambition 2.3).

De même, une coordination avec les acteurs de l'insertion par l'emploi peut être recherchée. Il est à noter que *le pacte des solidarités 2023-2027 dans son axe 2 « Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous »* vise à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics en grande précarité en lien avec France Travail, et à développer un choc d'offre pour lever les freins périphériques. Le SIAO du Var s'engage dans ce chantier en participant aux comités locaux et départementaux pour l'emploi (CLPE/CDPE) et en travaillant avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Enfin, le SIAO développe la coordination avec certains acteurs pour recenser et accompagner au déploiement de réponses spécifiques pour les publics prioritaires par le PDALHPD, notamment les publics jeunes et les femmes victimes de violences (PDALHPD 2024-2030 _ Axe 1 – Ambition 1.2 et 1.3).

Etat des lieux et restitutions de la feuille de route 2024-2025 :

En 2024-2025, le SIAO a concentré son action sur :

- L'optimisation de l'action de la plateforme territoriale d'accompagnement (PFTA) sur le secteur de la Métropole (MTPM), qui permet la coordination des ressources pour traiter les situations complexes, et favorise le déploiement du Logement d'Abord (LDA) ;
- La poursuite de l'activité de la PFTA relevant du secteur ECAA ;
- La consolidation de la coopération avec les bailleurs sociaux.

S'agissant des 2 PFTA, conformément aux attendus, la feuille de route propre à chaque plateforme a bien été suivie. Il convient de relever une bonne appropriation des postes de coordinatrices, une mobilisation fréquente des personnes accompagnées pour participer aux différentes instances, une participation continue et une coopération efficace des partenaires.

Plus spécifiquement pour MTPM, il est à noter le lancement du programme Synchro, outil d'observation du sans-abrisme sur le secteur Métropolitain.

Par ailleurs, le SIAO a également travaillé sur la remobilisation des acteurs de la santé au sein de la PFTA, avec la présence au sein des instances des DAC et des PASS des hôpitaux.

2 conventions ont été signées pour acter les partenariats dans le traitement de situations complexes (même hors PFTA), une avec le DAC Ouest et une convention tripartite CPAM-CAF-SIAO.

Concernant la consolidation de la coopération avec les bailleurs sociaux, le SIAO a finalisé la convention avec l'ARHLM, qui est en attente de signature. Le service a également participé à 7 Conférences Intercommunales du Logement (CIL) en 2025, et 6 en 2024. Sa participation permet de faire connaître le SIAO et les publics du secteur AHI auprès des collectivités.

Le SIAO a également été amené à développer des liens avec les acteurs de la santé et de l'insertion économique, en dehors des objectifs fixés par la dernière feuille de route (ciblés sur les partenariats développés dans le cadre de l'animation des PFTA).

En 2025, les liens avec France Travail et le SPIP se sont grandement renforcés (rencontres équipe, accès et formation au SI-SUAI, coordination, régulation, résolution des situations complexes ...).

Il convient de relever également que le SIAO est présent à tous les COPIL des PASS des hôpitaux.

Missions et objectifs attendus :

1. Poursuivre l'optimisation du fonctionnement des PFTA

- Mise en œuvre des actions identifiées au sein de la feuille de route des PFTA (MTPM et ECAA) ;
- Élargissement des partenariats au sein des deux PFTA, en y associant les acteurs de l'insertion économique et de l'emploi.

2. Maintenir la coopération SIAO/bailleurs :

- Finalisation de la convention SIAO/ARHLM rappelant les coordinations possibles dans un objectif d'accès au logement des publics précaires ;
- Organisation d'une rencontre avec l'ensemble des bailleurs et le SIAO (missions générales et / à l'accompagnement) ;
- Maintien d'une participation active du SIAO aux Conférences Intercommunales du Logement (CIL) et aux ateliers visant à la déclinaison et à l'élaboration des Programmes locaux de l'habitat (PLH).

3. Renforcer le volet santé au sein du SIAO :

- Nomination d'un référent santé au sein du SIAO qui aura pour mission de développer les liens/partenariats avec les acteurs du sanitaire et mobiliser les dispositifs existants ;
- Finalisation de la convention SIAO/DAC Est ;
- Traitement des situations complexes en précarité avec les acteurs concernés (DAC ; CPAM ; PASS ...) par territoire et par bassin de soins ;
- Association des acteurs de la santé aux instances pilotées par le SIAO.

4. Renforcer la coopération avec les acteurs de l'emploi

- Développement de la coopération avec France Travail ;
- Nomination de quatre référents emploi par territoire au sein du SIAO qui auront pour mission de développer les liens/partenariats avec les acteurs de l'insertion professionnelle et mobiliser les dispositifs existants ;
- Participation du SIAO aux CLPE/CDPE et co-construction de la feuille de route ;
- Participation du SIAO à la commission inclusion et insertion par l'activité économique (C2IAE) spécifique au secteur AHL.

5. Réduire les ruptures de parcours des publics jeunes

- Accompagnement à la fluidité des parcours de l'ensemble des jeunes de 18-30 ans (CEJ –CEJ-R et autres)
- Identification et communication sur l'offre d'hébergement/logement dédiée ou fléchée pour les publics jeunes

- Animation et coordination du réseau d'acteurs chargés de l'accompagnement ou de l'hébergement/logement des publics jeunes.
- Inscription dans le PLIJ (objectif spécifique à MTPM)
- Formation à la bonne utilisation du SI-SIAO

6. Améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences en intégrant les principes et actions issus de la circulaire du 25 novembre 2025

- Participation à la coopération inter-SIAO dans une logique de coordination territoriale, de mutualisation des outils et de cohérence des réponses apportées aux usagers
- Travail, en lien avec la DDFE, sur la fluidité des parcours et la prise en charge globale des femmes victimes de violences conjugales en facilitant l'accès aux soins des femmes victimes de violences dès la mise à l'abri (notamment dans le cadre de la mise à l'abri à l'hôtel)
- Amélioration, en lien avec la DDFE, de la coordination entre acteurs concernés afin d'optimiser le dispositif d'accueil et de garantir une réponse immédiate, plus adaptée aux besoins des personnes.

Moyens :

- 1,5 ETP de coordination est investi sur le secteur de MTPM
- 0,5 de coordination est consacré à la PFTA ECAA
- 1 ETP coordinatrice jeune
- 5,48 ETP pour le 115

Indicateurs de réalisation :

1.	Tableau de suivi des actions mentionnées au sein des feuilles de route (PFTA) <i>Condition de réalisation : maintien des postes financés</i>
	Nombre de participations des acteurs de l'insertion économique aux PFTA
2.	Signature d'une convention de partenariat avec l'ARHLM
	Nombre de participations du SIAO aux CIL et à ses travaux
3.	Nomination d'un référent santé et état de ses réalisations <i>Condition de réalisation : le référent doit être doté de compétences médicales (profil infirmier)</i>
	Signature d'une convention de partenariat avec le DAC EST
4.	Nombre de participations du SIAO aux CDPE/CLPE/ C2IAE
	Identification des référents emploi et de leurs actions sur la feuille de route territoriale du SIAO
	Signature d'une convention de partenariat avec France Travail
5.	Evolution de la répartition des demandes des publics jeunes entre urgence et insertion (en%)
	Evolution du nombre d'orientations en hébergement et en logement (par type de structure)
	Délais d'orientations entre l'évaluation approfondie et l'orientation des publics jeunes
	Impact de la coordination et des partenariats développés (nombre de situations traitées, apport des partenariats...)
6.	Nombres de places dédiées distinctement identifiées dans le SI Identification des places dédiées dans le SI
	Données qualitatives sur la sensibilisation et formation des écoutants 115 et travailleurs sociaux intégrant l'écoute, le repérage, l'évaluation et la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles
	Signature du protocole départemental actualisé relatif à la prise en charge des FVV
	Définition des modalités pratiques de mise en œuvre de l'éloignement

Fiche action 4 – Faciliter l'accès au logement dans des parcours

« Logement d'abord »

Par l'étude des évaluations approfondies et des situations complexes, de même que par son lien avec les bailleurs sociaux, le SIAO étend son rôle en matière d'accès au logement des ménages sans domicile. Il intervient potentiellement à différents stades de l'accès au logement (en amont, au moment de l'accès et a posteriori) tout en s'insérant dans les circuits de droit commun d'attributions aux publics prioritaires (*fiche technique 1.3 de l'instruction du 31 mars 2022*).

État des lieux et restitutions de la feuille de route 2024-2025 :

Conformément aux objectifs fixés au sein de sa dernière feuille de route, le SIAO a favorisé l'effectivité des demandes de logement social en identifiant les personnes éligibles, et en labellisant les demandes selon des critères précis. Le SIAO labellise les personnes sans domicile comme prioritaires à l'accès au logement sur le contingent de l'Etat selon les critères suivants :

- Les personnes domiciliées en accueil de jour qui vivent en rue, ou bénéficiant d'une mesure d'accompagnement "hors-les-murs" qui vivent en rue
- Les personnes bénéficiaires de la protection internationale
- Les personnes présentes sur un dispositif AHI (CHRS, IML, maisons relais/pensions de famille, résidence sociale, etc.)

Une baisse considérable s'observe entre les 2 années : 571 en 2024, contre 282 ménages labélisés en 2025. Cela peut notamment s'expliquer par deux facteurs : les publics en IML ne sont désormais plus labélisés à la demande de la DDETS, et les prescripteurs doivent être à nouveau sensibilisés sur cette mission de labellisation du SIAO afin d'effectuer les demandes.

Le SIAO avait également des objectifs liés à la mobilisation des mesures d'accompagnement social dans une logique de parcours « Logement d'abord ».

Entre 2024 et 2025, il est à noter une augmentation de 17 % de bénéficiaires de mesures d'accompagnement social : de 547 à 684 ménages en AVDL, et de 315 à 330 ménages en AHM.

Les délais d'orientation restent stables (6 jours).

S'agissant du logement adapté, les publics éligibles et non éligibles à l'IML sont désormais mieux encadrés, et le cahier des charges a été modifié en conséquence.

L'élaboration des conventions tripartites avec les résidences sociales - définissant les modalités de coordination, de communication et d'organisation entre le SIAO et les structures – sont en cours. Cet objectif est repris et élargi au sein de la fiche action 1.

Missions et objectifs attendus :

1. Favoriser l'accès au logement

- Labellisation et amélioration du processus de labellisations des personnes éligibles ;
- Suivi régulier du SIAO sur les DAHO.

2. Veiller à mobiliser les mesures d'accompagnement adaptées à la situation des personnes :

- Traitement et activation de mesures d'accompagnement social, en fonction des besoins, en amont de l'accès au logement ou a posteriori (maintien en logement) si nécessaire, en lien avec les acteurs AHI et les bailleurs.

Moyens :

Ces missions sont transversales à l'ensemble du SIAO.

Indicateurs de réalisation :

1.	Nombre et évolution des labellisations Symplo
	Délais d'orientation des publics DAHO vers les structures du secteur AHI et types de structures
2,	Nombre de ménages accompagnés AVDL/AHM par secteur sur 6 mois
	Délais d'orientation sur les dispositifs d'accompagnement (sur 6 mois)

Fiche action 5 – Piloter, organiser et planifier le service public de la rue au logement

La mise en œuvre du Service public de la rue au logement implique :

- Un pilotage qui traduit la responsabilité partagée des acteurs concourant à l'accès au logement des publics précaires
- Une démarche de planification territoriale, afin de construire et évaluer la politique de lutte contre le sans-abrisme, et de faire connaître les besoins des usagers

(Fiche technique 2 de l'instruction du 31 mars 2022.)

Le pilotage de la politique du Logement d'abord s'appuie notamment sur les données d'observation sociales recensées et communiquées par le SIAO, comme le prévoit l'article L.345-2-4 du CASF.

Etat des lieux et restitutions de la feuille de route 2024-2025 :

Le pilotage du SIAO est désormais assuré de manière partenariale par le biais du Comité Stratégique partenarial (CSP). Le SIAO du Var doit s'investir tant dans l'organisation de ces CSP annuels, que dans la mise en œuvre de la feuille de route validée par cette instance.

A chaque étape de ce chantier (1 fois par trimestre), le SIAO a extrait les données issues des indicateurs de réalisation pré-définis, qui ont été transmises à la DDETS et à l'ensemble des parties prenantes du CSP. Ces éléments, ainsi que l'ensemble des données produites chaque année par le statisticien en poste au sein du SIAO, participent à l'observation sociale de la politique publique « Logement d'Abord ».

Par ailleurs, le statisticien est allé à la rencontre des professionnels de terrain (participation aux CCT) pour expliquer la mission et la finalité de l'observation sociale. Ces rencontres permettent à ce professionnel de s'acculturer à la dimension sociale et de mieux contextualiser les données.

La communication de ces données statistiques aux acteurs de terrain doit encore se perfectionner. Le nouveau site du SIAO a été livré par les élèves de la classe BTS SIO 1 de l'école Maestris BTS Toulon. Conformément à ses obligations (CPO), le SIAO dispose d'un logo à part entière qu'il affiche pour toute communication publique ou partenariale.

Missions et restitutions attendues :

1. Animer la nouvelle gouvernance du SIAO

- Extraction et analyse des données retenues comme indicateurs d'évaluation 2 fois par an (pour la période de janvier à juin; pour la période de juillet à décembre 2026 pour communication au CSP de février 2027)
- Mise en place d'un groupe de travail avec les membres du CSP volontaires afin de restituer le bilan du SIAO à mi-année, et d'élaborer collectivement la feuille de route 2027

2. Planifier la politique de lutte contre le sans-abrisme par l'observation sociale :

- Analyse de données statistiques fiabilisées relatives au secteur AHI et communication publique (instances ou site SIAO), ou auprès de tout organisme en formulant la demande à des fins de planification stratégique
- Communication sur les données d'observation sociale et les activités/actualités du secteur AHI par le biais du site SIAO actualisé.

Moyens :

- 1 ETP de statisticien

- 2,79 ETP pour la direction et les fonctions support (Gestion, RH, Démarche qualité)

Indicateurs de réalisation :

1.	Animation d'un groupe de travail avec les membres du CSP sur : la restitution des indicateurs à mi-année, et la rédaction de la nouvelle feuille de route
	Extraction et analyse des indicateurs issus de la feuille de route
2.	Données statistiques et d'observation sociale analysées – issues du rapport d'activité et du programme synchro concernant MTPM
	Communication de données d'observation sociale lors de différentes instances, sur le site internet et au sein de la newsletter

ANNEXE : Données relatives aux indicateurs de réalisation

Recensement SIAO - période d'étude 2024 et 2025

Il s'agit dans ce document de comparer et d'analyser l'évolution¹ des indicateurs en année pleine de 2024 et 2025.

Fiche action 1 : Recenser et mobiliser l'offre de service	19
1.1 Accompagner la refonte du SI	19
Nombre de places identifiées dans le SI	19
Ratio nombre ETP/places.....	19
1.2 Optimiser les taux d'occupation	20
Nombre et évolution des demandes actives par ménages et par personne (<i>Volet 115</i>)	20
Nombre et évolution des demandes actives par ménages et par personne (<i>Volet Insertion</i>)	20
Taux d'occupation sur les structures d'hébergement : Volet 115	20
Taux d'occupation sur les structures d'hébergement : Volet Insertion	20
Nombre et évolution d'orientations faites par le SIAO - dispositif hôtel	20
Nombre et évolution d'orientations faites par le SIAO - dispositif hébergement d'urgence (CHU et HU)	22
Nombre et évolution d'orientations faites par le SIAO- dispositif hébergement.....	22
Nombre et évolution d'orientations faites par le SIAO- dispositif logement.....	22
Délai moyen entre différentes étapes du parcours	23
1.3 Travailler sur les sorties.....	23
1.4 Réguler l'offre d'accompagnement.....	23
Point de régulation avec les opérateurs.....	23
1.5 Former les équipes par territoire.....	24
1.6 Communiquer auprès des partenaires.....	24
Formation au dispositif AHI / Formation au SI.....	24
Fiche action 2 : Optimiser et coordonner le dispositif de veille sociale	25
2.1. Améliorer le processus d'évaluation et d'orientation	25
Diagnostic Flash.....	25
Formation à l'écoute 115.....	25
Temps d'attente de l'appelant avant de décroché par un écoutant 115 (en minutes)	25
Taux de décroché.....	26
Evolution des appels traités et saisis dans le SI.....	26
2.2. Assurer une gestion effective du dispositif hôtelier.....	26
Durée moyenne du séjour.....	26
Conventions hôtelières.....	26
2.3. Réaffirmer le rôle du SIAO dans la veille sociale.....	26
Dénomination et nombre d'instance.....	26

¹ L'évolution est en référence à la période qui lui précède directement

Fiche action 3 : Assurer la coordination stratégiques et opérationnelles des acteurs.....	28
3.1 Faire des PF un véritable levier de coordination.....	28
Feuille de route PF MTPM 2024.....	28
Feuille de route PF MTPM 2025.....	29
Feuille de route PF ECAA 2024.....	31
Feuille de route PF ECAA 2025.....	32
3.2 Consolider la coopération SIAO	34
Participation active du SIAO aux Conférences Intercommunales du Logement (CIL).....	34
Convention avec ARHLM.....	34
Autres partenariats renforcés.....	34
Fiche action 4 : Favoriser l’effectivité de la demande de logement	35
4.1 Favoriser l’effectivité de la demande de logement social	35
Nombre de labélisation SYPLO (Volet 115)	35
Nombre de labélisation SYPLO (Volet Insertion)	35
4.2. Veiller à mobiliser les mesures d’accompagnement	36
Nombre de mesures actives cumulées AVDL /secteur.....	36
Nombre de ménages ayant bénéficié d’une mesure AVDL /secteur.....	36
Nombre de mesures actives cumulées HLM /secteur.....	36
Nombre de ménages ayant bénéficié d’une mesure HLM/secteur.....	36
Délai moyen d’orientation sur les dispositifs HLM et AVDL	37
4.3. Favoriser l’accès au logement adapté.....	37
Fiche action 5 : Piloter, organiser et planifier le service public de la rue au logement.....	38
5.1 Animation de la gouvernance du SIAO.....	38
5.2 Planification de la lutte contre le sans-abrisme.....	38
L’observation sociale.....	38
Le site web du SIAO.....	38

Fiche action 1: Recenser et mobiliser l'offre de service

1.1 Accompagner la refonte du SI

Nombre de places identifiées dans le SI

Pour mémoire, il s'agit de retrouver dans le SI la capacité exacte des places financées par l'état. La DIHAL nous rappelle qu'*assurer l'exhaustivité et la qualité des données est un enjeu essentiel qui au-delà d'améliorer l'outil de travail quotidien des professionnels, a l'ambition de doter l'État d'un véritable outil de connaissance des personnes sans domicile et de pilotage des offres existantes.*

	Hébergement				Logement	
	HU SI	HU DDETS	Hébergement Insertion SI (CHRS)	Hébergement Insertion DDETS (CHRS)	Logemen t	Logemen t (DDETS)
Fin 2024	237	233	620	619	En attente refonte SI	
Fin 2025	299	328	582	613		

La juste identification des places reste un enjeu majeur qui mobilise les gestionnaires, le SIAO et les services de l'état, complexifiée par la refonte du SI. Certaines places restent encore mal réparties entre HU et CHRS, cet état de fait participe aux différences observées entre le SI et les déclarations de la DDETS.

L'année 2025 met en lumière également le financement des 95 places HU supplémentaires.

L'indicateur du taux de remplissage communiqué par la DIHAL est un repère significatif de l'avancée du SIAO dans le recensement juste des places. Il est à 48% pour les affectations de groupes de place dans le SI en refonte.

Ratio nombre ETP/places

Ce ratio reste constant entre 2024 et 2025 (47). Cet indicateur ne garde sa pertinence qu'en comparaison avec les autres SIAO ; cependant il n'est à ce jour pas un indicateur national retenu par la DIHAL. En conséquence, il sera abandonné en 2026 dans la feuille de route.

1.2 Optimiser les taux d'occupation

Nombre et évolution des demandes actives par ménages et par personne (Volet 115)

Année	Nombre de ménages	Évolution (%)	Nombre de personnes	Évolution (%)
2024	2966	-	4167	-
2025	4056	+37%	5186	+24%

Nous observons une évolution à la hausse manifeste des demandes actives entre 2024 et 2025.

Nombre et évolution des demandes actives par ménages et par personne (Volet Insertion)

Nous considérons ici toutes les demandes sauf les annulées. Pour le volet insertion, les données sont extraites en fonction de la date de la dernière transmission au SIAO.

Année	Nombre de ménages	Évolution (%)	Nombre de personnes	Évolution (%)
2024	2279	-	3747	-
2025	4231	+86%	7086	+89%

Tout comme le volet 115, les demandes en 2025 sont en augmentation avec un taux d'évolution considérable. Nous observons aussi entre 2024 et 2025, une bascule entre le volet 115 et le volet insertion, c'est-à-dire qu'il y avait moins de demandes en insertion qu'en 115 en 2024 (2279 demandes actives insertion pour 2966 demandes actives 115), cette proportion s'inverse en 2025 (+ de demandes en insertion qu'en 115). Nous pouvons supposer que la sensibilisation à s'inscrire dans une démarche d'insertion et que l'accompagnement dans cette démarche sont plus marquées par l'ensemble des acteurs. L'impact se traduisant par cette augmentation significative des demandes d'insertion.

Taux d'occupation sur les structures d'hébergement : Volet 115

Fin 2024, le taux d'occupation des places HU est de 88,4 %.

Fin 2025, ce taux affiché dans le SI est de 57%. La fiabilité de la donnée extraite du SI n'est pas fiable, et ne peut s'expliquer que par une défaillance du logiciel et une mise à jour non exécutée en temps réel par les gestionnaires de places. Ce taux ne reflète pas la saturation réelle des structures alors même que le manque de places est un motif de refus incontestable au quotidien.

L'actualisation du SI reste une préoccupation majeure tant cet indicateur est essentiel dans l'analyse du dispositif AHI.

Taux d'occupation sur les structures d'hébergement : Volet Insertion

Le taux d'occupation des places Insertion est de 95 % en fin d'année 2024.

Le taux d'occupation fin 2025 est de 75%. Là encore, ce taux ne peut servir de juste repère.

Nombre et évolution d'orientations faites par le SIAO - dispositif hôtel

Année	Nombre de ménages	Évolution (%)	Nombre de personnes	Évolution (%)
2024	854	-	1451	-
2025	476	-44%	671	-54%

Le dispositif hôtelier reste une alternative possible pour offrir une protection aux personnes les plus vulnérables. La baisse des orientations est influencée par :

- La définition des critères de vulnérabilité
- Le suivi des parcours hôtelier assuré par la référente fluidité
- L'accompagnement social de ces publics
- La création des places UHU

Nombre et évolution d'orientations faites par le SIAO - dispositif hébergement d'urgence (CHU et HU)

Année	Nombre de ménages	Évolution (%)	Nombre de personnes	Évolution (%)
2024	862	-	1076	-
2025	970	+13%	1103	+3%

Nombre et évolution d'orientations faites par le SIAO- dispositif hébergement

Année	Nombre de ménages	Évolution (%)	Nombre de personnes	Évolution (%)
2024	447	-	626	-
2025	461	+3%	655	+5%

Nombre et évolution d'orientations faites par le SIAO- dispositif logement

Année	Nombre de ménages	Évolution (%)	Nombre de personnes	Évolution (%)
2024	271	-	532	-
2025	310	+14%	541	+2%

En toute logique, le nombre exponentiel des demandes actives (115 et insertion) se répercute sur le nombre d'orientations CHU/HU, hébergement et logement.

Leurs augmentations restent cependant moins frappantes car elles restent étroitement liées aux disponibilités pour que les demandes soient affectées.

L'augmentation de 14% sur le dispositif logement est un indicateur fort de l'intégration de la philosophie LDA dans les pratiques de tous les acteurs concernés.

Délai moyen entre différentes étapes du parcours

Pour lire cet indicateur, il faut considérer que l'évaluation, l'orientation et l'entrée sont faites sur l'année de référence. En revanche, la date de création de la demande peut être bien antérieure.

Année	Délai Date de Création - Orientation 1	Délai Date de Création – Entrée Structure	Délai Date de saisie de l'Évaluation - Orientation 1	Délai Date de saisie de l'Évaluation – Entrée Structure
Délai moyen année 2024	57	67	31	38
Délai moyen année 2025	86	104	36	47

Globalement les délais augmentent, de manière plus ou moins marquée. Le délai qui appelle à commentaire est le délai entre la création d'une demande et l'évaluation approfondie² : Ce délai correspond au temps passé aux échanges entre le SIAO et les prescripteurs. Ce délai passe de 26 jours en 2024 à 50 jours en 2025. L'exigence partagée par le dispositif AHI d'une évaluation sociale plus qualitative engendre ces allers-retours entre les professionnels.

En 2026, nous privilégions de regarder le *délai moyen, entre la saisie de l'évaluation approfondie dans le SI-SIAO et l'orientation en distinguant les dispositifs (hébergement/logement adapté/ accompagnement social)*.

1.3 Travailler sur les sorties

Le recrutement début 2025 d'une référente fluidité a permis deux actions prioritaires à savoir le suivi hôtelier et la fluidité des parcours des personnes en CHRS dont le séjour est anormalement long. Au cours du dernier trimestre, une vingtaine de dossiers sont à l'étude auprès de 3 CHRS. Il est à souligner l'accueil gratifiant qui lui a été fait par les CHRS sollicités. L'étude des dossiers se fait dans un esprit coopératif, sans jugement et tourné vers la résolution des situations complexes. Le travail partenarial avec les services de la DDETS pour dépasser les freins à l'entrée en logement est aussi un aspect à faire connaître.

1.4 Réguler l'offre d'accompagnement

Point de régulation avec les opérateurs

Année	TPM		ECAA		DRAGUIGNA N		BRIGNOLES	
	HLM	AVDL	HLM	AVDL	HLM	AVDL	HLM	AVDL
2024	9	12	2	6	7	3	4	3
2025	12	13	6	5	6	8	3	4

Les points de régulations restent ancrés dans les pratiques du SIAO et des opérateurs avec une régularité préservée. A noter un fait innovant en septembre 2025 à savoir la rencontre des opérateurs lors d'un comité opérationnel HLM. Ce comité a pour objectif essentiellement de créer un espace de réflexion partagée entre professionnels et de favoriser les échanges de pratiques. Jugée essentiel, la reconduite de cette instance est à programmer.

² Qui s'obtient par la différence entre le délai de création -Orientation et le délai de saisie de l'évaluation -orientation

1.5 Former les équipes par territoire

La plus-value de cette organisation est de renforcer la connaissance d'un territoire, la coordination des acteurs, le partage et la résolution de situations individuelles ou collectives complexes. Depuis le dernier trimestre 2024, chaque équipe développe une feuille de route avec des objectifs et des actions priorisées et spécifiques à leur territoire. Cet outil assure une planification et un suivi des actions. Lors de la réunion institutionnelle du 13 janvier 2026, chacun a retracé les temps forts de son activité territoriale et partenariale 2025, soulignant l'importance pour le service de se fédérer autour d'activités qui pourraient paraître cloisonner.

1.6 Communiquer auprès des partenaires

Formation au dispositif AHI / Formation au SI

- 4 temps de formation collective pour 2024
- 9 temps de formation collective pour 2025

Une accélération logique s'observe pour faire connaître le dispositif et assurer une meilleure utilisation du SI.

L'expérimentation de la mise en place d'un webinaire bimestriel, ouvert à plus de 300 utilisateurs du Système d'Information (SI), a débuté au cours du dernier trimestre 2025. L'objectif est de proposer une occurrence régulière de formation en ligne.

Fiche action 2: Optimiser et coordonner le dispositif de veille sociale

2.1. Améliorer le processus d'évaluation et d'orientation

Diagnostic Flash

Dès avril 2025, la référente de la veille sociale s'est concentrée sur la définition des critères de vulnérabilité et la création d'une grille d'évaluation. Les acteurs de la veille sociale se sont largement impliqués dans la démarche (2 groupes et 9 ateliers). L'avancée de ce travail a été présentée lors du CVS en novembre. La plus-value de ce travail est avant tout de mobiliser dans la démarche et d'harmoniser les pratiques de toutes les parties prenantes (ex : PASS, UTS).

//, le guide de l'évaluation de la DIHAL a été édité et le groupe doit désormais s'appuyer sur cette recommandation nationale, tout en préservant et valorisant notre approche locale et partagée.

Formation à l'écoute 115

- 2 sessions organisées par la FAS à l'échelle régionale pour 7 professionnels du SIAO 83 en 2024.
- 1 session en 2025 pour 4 professionnels du service
- 1 programmation pour 4 salariés inscrite au PDC 2026

Temps d'attente de l'appelant avant de décroché par un écoutant 115 (en minutes)

Année	Temps d'attente moyen
Temps d'attente moyen (2024)	8
Temps d'attente moyen (2025)	6

Le temps d'attente qui diminue du fait du renfort d'1 ETP écoutant fin 2024 dont l'impact se mesure en 2025.

Taux de décroché

Année	Appels reçus ³ 3CX	Evolution des appels reçus	Appels traités 3CX	Taux décroché
2024	106 569		62 084	58%
2025	96 722	-9%	69 697	72%

Un nombre d'appels reçus en baisse d'environ 10 000 appels (-9%) alors même que les demandes actives 115 augmentent de 37% (indicateur 1.2).

Une amélioration très appréciable des appels traités et en conséquence du taux de décroché (72%).

Evolution des appels traités et saisis dans le SI

Année	Appels traités (3CX)	Evolution des appels traités	Appels saisis (SI SIAO)	Taux d'appels saisis ⁴
2024	62 084	-	47 513	76%
2025	69 697	12%	51 307	74%

SI la saisie des appels dans le SI est en amélioration numériquement du fait d'appels plus importants, nous constatons une légère baisse du taux d'appels saisis. Cette situation demande une rigueur et une attention à rappeler à l'équipe et à contrôler régulièrement.

2.2. Assurer une gestion effective du dispositif hôtelier

- 36 personnes en moyenne/nuit fin 2024
- 59 en moyenne/nuit fin 2025

En février 2025, les critères de vulnérabilité se sont « élargis » aux jeunes gens (public prioritaire du PLALHPD) et aux actifs précaires (dormant dehors ou en voiture).

Durée moyenne du séjour

- La durée moyenne de séjour en 2024 est de 4,5 mois.
- La durée moyenne en 2025 est de 2, 5 mois.

Le suivi et le travail collaboratif d'accompagnement sont sans équivoque à l'origine de la baisse de la durée des séjours.

Conventions hôtelières

Le nombre de partenaires hôteliers a un peu baissé entre les 2 années du fait de sollicitations moins régulières de la part du service, de la fermeture définitive de certains établissements, et de la transformation de l'un d'entre eux en UHU. Fin 2025, 11 partenariats actifs et conventionnés existent. Une convention supplémentaire en janvier 2026 se finalise sur le secteur de la Seyne/mer.

La mise à l'abri des publics précaires évolue vers l'appel à un marché public. La première étape a été de recenser en janvier 2025 l'offre et les prestations des partenaires hôteliers pour ensuite établir le socle d'exigences du cahier des charges.

2.3. Réaffirmer le rôle du SIAO dans la veille sociale

Dénomination et nombre d'instance

2024	2025
CVS : 2	CVS : 2
PDALHPD : 2	PDALHPD : 1
Commission de lutte contre les	Commission régionale veille sociale de la

³ Nombre d'appels traités et non traités comptabilisés dans 3CX

⁴ Le taux d'appels saisis est le rapport entre le nombre d'appels traités (3CX) et le nombre d'appels saisis dans le SI

violences faites aux femmes : 1	FAS (regroupement SIAO) : 7
Commission régionale veille sociale de la	Réunions écoutants 115 : 35
FAS (regroupement SIAO) : 5	Régulation équipe SIAO/ écoutants
Réunions écoutants 115 : 3	115 : 26
Point SAS public IDF : 5	Point SAS public IDF : 8
Réunions ADJ : 10	Réunions ADJ : 45
Réunions Grands précaires : 5	Réunions Grands précaires : 9
Réunions Maraudes et EMPS : 8	Réunions HU : 2
Plateaux techniques avec partenaires : 6	Réunions Maraudes et EMPS : 5
Comité de pilotage de la démarche	Réunions PASS hôpital 3
qualité du SIAO : 1	Comité de pilotage de la démarche
Enquête Insee (recensement des sans	qualité du SIAO : 3
domicile) : 4	GT "évaluation sociale flash » : 9
Soliguide : 2	Séminaire LDA : 1
	Enquête Insee (recensement des sans
	domicile) : 1
	Soliguide: 2

Si la représentation du SIAO (veille sociale) dans certaines instances est élémentaire tant la référente joue son rôle de coordination des acteurs, sa présence dans d'autres réunions comme la commission de lutte contre les violences faites par exemple, montre l'exigence de s'articuler avec des dispositifs qui couvrent plus largement la veille sociale. C'est le cas aussi des commissions régionales de la FAS où les actualités de la veille sociale sont partagées sans que les sujets abordés ne se limitent à ce périmètre.

Notons en 2025, le séminaire LDA qui a mis en lumière le rôle décisif des acteurs de la veille sociale à l'accès au logement durable pour les publics précaires.

Le nombre considérable de temps de régulation interne et externe montre le besoin constant de communiquer pour harmoniser le dispositif et le rendre cohérent, juste et efficace.

Fiche action 3 : Assurer la coordination stratégiques et opérationnelles des acteurs

3.1 Faire des PF un véritable levier de coordination

Feuille de route PF MTPM 2024

Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Appropriation du poste de coordinatrice et des missions / les enjeux et les attendus de la PFTA-SIAO	L'année 2024 a été consacrée à l'acculturation de la politique LDA (documentation, formation...). Les coordinatrices sont en alerte sur les PP, les pratiques inspirantes, la documentation LDA. Fin 2024, nous considérons que les attendus des postes sont désormais totalement maîtrisés par les coordinatrices dans le sens où l'opérationnalité mise en œuvre est bien rattachée à des objectifs généraux. L'évaluation des actions se fait au-delà d'indicateurs quantitatifs, avec des indicateurs d'impact pour mesurer les progrès et l'efficacité de la PF. Nous soulignons la très bonne coopération avec la coordinatrice LDA MTPM. Enfin, la place du SIAO au-delà de la gestion des PF est toujours bien identifiée par les partenaires liés à la PF, ils sont au clair sur les missions du service : observation sociale, expertise publics spécifiques (jeunes en particulier) ...
COORDINATION DEDIEE AU PUBLIC	La mobilisation de personnes accompagnées relevant du LDA pour participer aux différentes instances de travail est un principe fort. L'année 2024 est marquée par l'étude des refus de logement social Les résultats de l'enquête deviennent un support de communication auprès de l'Etat et des partenaires.
COORDINATION DEDIEE AUX PARTENAIRES	Mise en œuvre des PFTA cas complexe MTPM / GT avec les acteurs pour fédérer autour des enjeux LDA / Présentation à la 2^{ème} CIB ARHLM / Présence aux séminaires LDA/ Présentation du LDA aux Ateliers Santé/Social organisé par le DAC Ouest
OBSERVATION AJUSTEE A LA METROPOLE TPM	Définition des indicateurs LDA / ODH Var avec l'animation de GT. Poursuite du programme Synchrø : outil d'observation du sans-abrisme sur ce territoire de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord. Il a pour vocation de venir en complément de l'information que possède le SIAO, pour accéder à une connaissance exhaustive et partagée en temps réel du sans-abrisme.

Feuille de route PF MTPM 2025

Indicateurs de suivi et résultats	Observations
COORDINATION DEDIEE AU PUBLIC	• 8 Plateaux techniques avec la présence de la personne concernée. La rencontre avec le public a permis de relever de nouveaux freins à l'accès au logement comme la question de l'épargne pour l'intégration en IML qui reste difficile pour les bénéficiaires des minimas sociaux (refus de certain gestionnaire IML pour des demandes d'FSL accès). La question de l'aide au déménagement a été sollicité pour les personnes isolés et non véhiculés. • Etude réalisée des refus de logement social
COORDINATION DEDIEE AUX PARTENAIRES	• Maintien des réunions en présentiel le premier jeudi après-midi de chaque mois au SIAO. (Etude des nouvelles situations, suivi des situations en cours). Nous pouvons constater la constitution d'un « noyau dur » de partenaires présents régulièrement. • Rencontre avec France ADDICTION le 09/01/2025, présence d'un travailleur social à la PFTA pour une expertise sur les conduites addictives. • Rencontre avec l'APEA le 14/02/2025 pour expertise si besoin sur le public jeune. • Travail de préparation dans le cadre du tournage sur les mesures d'accompagnement AVDL et AHM pour la formation e-learning à destination des travailleurs sociaux du département sur MTPM. • Tournage E-learning sur les mesures d'accompagnement financées Etat le 14/05/2025 • Présence au Comité de lancement du plan logement d'abord 2 organisé par la métropole. • Participation aux séminaires LDA MTPM • Participation de la DDETS à la PFTA situation complexes du 05/06/2025 • Présentation de PFTA aux partenaires à la CCAPEX du 19/06/2025 • Travail sur la préparation de l'atelier "adhésion des ménages" organisé par la DDETS et MTPM • Animation d'un des ateliers "adhésion des ménages" organisé par la DDETS et MTPM le 01/10/2025 • Présentation de la PFTA aux équipes complètes du DAC Var Ouest (secteur TPM) • Développement du réseau partenarial dans le secteur du handicap (Logis Delta Sud) • Participation aux sessions de formation AAJ dans le cadre du PLIJ et mise en œuvre pratique avec l'APEA de 5 jours d'ateliers à destination des jeunes

OBSERVATION AJUSTEE A LA
METROPOLE TPM

- Echange de pratique avec la PFTA de l'île de la Réunion le 07/11/2025
 - Participation à la création d'un schéma parcours dans le logement avec le DAC Var Ouest le 19/11/2025
 - Présentation de la PFTA à la formation Logement d'abord MTPM organisé par la FAS le 20/11/2025
 - Finalisation de la plaquette PF LDA MTPM
 - Création et envoi aux partenaires d'un questionnaire d'évaluation de la PFTA en vue de la préparation d'une rencontre sur l'évaluation fixée en février 2026
 - Rencontre avec le PLA d'ITINOVA dans le cadre du projet de l'équipe mobile de maintien dans le logement social
-
- Mise en place de l'indicateur PFTA MTPM sur le Si SIAO pour un meilleur repérage des situations.
 - Création d'un tableau de suivi des mesures AHM de la PFTA MPTM

Feuille de route PF ECAA 2024

Indicateurs de suivi et résultats	Observations
LA PFTA	• Maintien des réunions en présentiel le premier lundi après-midi de chaque mois sur la communauté d'agglomération. (Etude des nouvelles situations, suivi des situations en cours, informations à partager sur le secteur)
REMOBILISATION DES ACTEURS SUR LA PFTA	• Organisation et présence à des concertations avec le DAC Var Est sur des situations PFTA • Reprise de contact avec CHI Fréjus et présence d'un travailleur social de l'hôpital en présentiel à chaque PFTA • Présentation de la PFTA aux acteurs sociaux de l'agglomération ECCA dans le cadre des rencontres partenariales de l'UTS Var Estérel • Reprise de contact avec l'UTS pour acter la présence d'un travailleur social de l'UTS de chaque CMS. • Rencontres avec les bailleurs (sensibilisation au LDA)
OBSERVATION SOCIALE	• Saisie dans SI SIAO des mesures accompagnement HLM dédiées à la PF • Présence d'un indicateur PF sur les modalités de saisie de l'AVDL

Feuille de route PF ECAA 2025

Indicateurs de suivi et résultats	Observations
LA PFTA	• Maintien des réunions en présentiel le premier lundi après-midi de chaque mois sur la communauté d'agglomération. • Validation en PFTA de la possibilité de saisir la plateforme via le SI SIAO directement • Augmentation significative des fiches de saisies mensuelles notamment par le conseil départemental • 18 nouvelles situations présentées et répondants aux critères pour entrer en files active sur la PFTA • Organisation de 4 plateaux techniques avec la présence de la personne • Augmentation du nombre de mesures AHM sur la fin de l'année 2025 a permis d'épurer la liste d'attente AHM PFTA.
REMOBILISATION DES ACTEURS SUR LA PFTA	• Présence mensuelle d'un travailleur social de chaque CMS du conseil département de l'agglomération. Le conseil départemental se saisie de plus en plus de la PFTA, avec une augmentation significative des nouvelles orientations. Cette augmentation va nécessiter des adaptations, la réunion mensuelle ne suffisant plus à faire l'état des lieux de la file active des demandes suivies. • Participation de la coordinatrice à la première réunion PASS du CHI de Fréjus le 05/02/2025 sur les situations complexes. • Formation du nouveau travailleur social ERILIA du secteur (SI SIAO, mesures d'accompagnement gérées par le SIAO, PFTA) • Présence du DAC Var Est à toutes les PFTA sur le trimestre • Présence de ISATIS aux réunions de la PFTA. Avec la présence du DAC, ISATIS, PROMOSOINS et l'hôpital aux PFTA, nous pouvons observer une meilleure coordination entre l'aspect du social et l'aspect médical en faveur des personnes accompagnées) • Travail la présence de FT
COORDINATION DEDIEE AU PUBLIC	• Organisation d'un Plateau technique avec la présence de la personne concernée. Un travail sur la mobilisation du public est en cours.

- Projet de mettre en place le questionnaire « le logement et moi » (réalisé sur la MTPM) sur le secteur ECCA afin d'étudier les freins et besoins des personnes sur le secteur.
Validations des partenaires locaux sur cette démarche.

3.2 Consolider la coopération SIAO

Participation active du SIAO aux Conférences Intercommunales du Logement (CIL)

2024 : 6 CIL

Et le SIAO a été présent à 8 ateliers révisant l'élaboration et la déclinaison des CIA.

2025 : 7 CIL

Les CIA sont pour la majorité des communautés d'agglomération sont signées.

Par ailleurs, l'actualisation de la plupart des Plans Locaux de l'Habitat dans les différentes communes d'agglomération a démarré en 2025. Le SIAO a assisté à 4 PLH.

Convention avec ARHLM

La convention est entre les mains de L'ARHLM pour signature.

Autres partenariats renforcés

Une convention SIAO-DAC Ouest a été signée en 2025. Elle définit les modalités de collaboration et d'articulation.

Le partenariat avec FT et le SPIP se sont largement renforcés avec la rencontre des directions et des équipes opérationnelles.

Fiche action 4: Favoriser l'effectivité de la demande de logement

4.1 Favoriser l'effectivité de la demande de logement social

Nombre de labélisation SYPLO (Volet 115)

Il s'agira de déterminer le nombre de ménages et de personnes dont la date d'inscription sur SYPLO, est comprise sur la période d'étude

Année	Nombre de ménages	Évolution (%)	Nombre de personnes	Évolution (%)
2024	138	-	217	-
2025	35	-75%	43	-80%

Nombre de labélisation SYPLO (Volet Insertion)

Il s'agira de déterminer le nombre de ménages et de personnes dont la date d'inscription sur SYPLO, est comprise sur la période d'étude.

Année	Nombre de ménages	Évolution (%)	Nombre de personnes	Évolution (%)
2024	433	-	833	-
2025	247	-43%	491	-41%

Une baisse considérable s'observe entre les 2 années : 282 ménages labélisés en 2025 / 571 en 2024. Cette baisse s'explique en grande parties par des ajustements réalisés concernant l'éligibilité du public à cette priorisation (retrait des bénéficiaires de l'IML).

Le SIAO traite les demandes au fur et à mesure de leur arrivée, pour autant l'identification des ménages demande en 2026 à se réaffirmer avec le renouvellement d'une information auprès des prescripteurs de l'enjeu au mode opératoire.

4.2. Veiller à mobiliser les mesures d'accompagnement

Nombre de mesures actives cumulées AVDL /secteur

	TPM	ECAA	DRAGUIGNAN	BRIGNOLES
2024	1788	597	198	174
2025	2072	823	284	202

En moyenne, 282 mesures actives par mois en 2025/ 230 en 2024.

Nombre de ménages ayant bénéficié d'une mesure AVDL /secteur

	TPM	ECAA	DRAGUIGNAN	BRIGNOLES	TOTAL
2024	360	120	38	29	547
2025	453	156	40	35	684

Nombre de mesures actives cumulées HLM /secteur

Le nombre de mesures actives HLM est un indicateur rajouté en 2025. Les mesures spécifiques de la PF ECAA ne sont pas référencées dans ce tableau.

	TPM	ECAA	DRAGUIGNAN	BRIGNOLES
2024	-	-	-	-
2025	1068	149	123	126

Nombre de ménages ayant bénéficié d'une mesure HLM/secteur

	TPM	ECAA	DRAGUIGNAN	BRIGNOLES	TOTAL
2024	238	49		28	315
2025	245	40	12	33	330

Le nombre de bénéficiaires de mesures d'accompagnement est exponentiel. +25% pour l'AVDL et 4% pour le HLM.

Délai moyen d'orientation sur les dispositifs HLM et AVDL

Délais d'orientation : Il s'agit de la différence entre la date d'inscription sur le dispositif et la date d'acceptation en nombre de jours. Le délai est calculé sur les données en ménages différents. Ainsi, d'après ce que nous pouvons constater, lorsqu'il y'a une vacance, le délai d'orientation varie entre 4 et 7 jours sur la période.

Délai moyen

Délai moyen (2024)	5
Délai moyen (2025)	6

4.3. Favoriser l'accès au logement adapté

Les indicateurs concernent les groupes de travail avec les opérateurs IML. Ils ont été initiés au 1^{er} trimestre 2025 (révision des critères et du cahier des charges)

Dès le dernier trimestre 2025, les rencontres en vue de la signature des conventions tripartite ont démarré. Ces échanges sont riches d'enseignement sur le mode de fonctionnement des structures avec des disparités importantes pour certaines, les profils des publics, les problématiques rencontrées... La (re)visite de certains sites est essentielle pour l'équipe de direction du SIAO.

L'appropriation et l'ajustement des engagements conventionnels vont incontestablement renforcer les liens d'interdépendances et la qualité de la coopération.

Fiche action 5: Piloter, organiser et planifier le service public de la rue au logement

5.1 Animation de la gouvernance du SIAO

Conformément à l'instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO, le pilotage du SIAO est assuré par un Comité Stratégique Partenariale depuis octobre 2024.

5.2 Planification de la lutte contre le sans-abrisme

L'observation sociale

La production statistique du SIAO est de plus en plus conséquente et précise. L'ambition de l'axe 5.2 du PDALHPD fait de *l'observation et de l'évaluation le socle du suivi des besoins de la population*.

Pour le SIAO, il est élémentaire d'avoir et de diffuser des données robustes et mobilisables rapidement, de valoriser les travaux existants et de mutualiser les observations.

Le statisticien a sa propre feuille de route qui inventorie les études qui vont permettre la définition stratégique de l'équipement territorial, et l'adaptation des dispositifs aux besoins.

L'observation peut être :

- À l'échelle d'un territoire (MTPM par exemple avec des données spécifiques LDA)
- A l'échelle du département (Observatoire Départemental de l'Hébergement)
- Au niveau régional ou national (enquête DREETS, enquête INSEE)
- A destination de publics spécifiques (jeunes, femmes victimes de violence)
- Relative à l'activité du SIAO-115
- Relative au SI (ateliers DIHAL)

L'utilisation de l'IA est un outil que le statisticien aime à développer dans son quotidien pour offrir une lecture innovante dans notre secteur des données recueillies. Cet outil lui permet à la fois de dégager des tendances qui viennent alimenter la politique de transformation de l'offre (développer une offre pour les jeunes par exemple), et de rechercher la corrélation entre différents facteurs (la problématique des ménages et le secteur par exemple) pour là aussi construire des projets en réponse aux besoins.

Le site web du SIAO

Le nouveau site du SIAO a été livré par les élèves de la classe BTS SIO 1 de l'école Maestris BTS Toulon au cours de l'été 2025. Il est accessible via l'adresse siao115var.com

Ce site réclame en 2026 la diffusion de son existence, une amélioration de son design et à être alimenté de toutes les informations utiles au dispositif (rapport d'activités, fiches structures, actualités...).